

SEANCE DU 26 JUIN 2012

L'an deux mil douze et le vingt six juin à vingt heures quinze, les Membres du Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoquée s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Alain, Maire.

Présents : Mrs LEFEBVRE. DESPLANCHES. DANE. VAN DER LINDEN. JOLLY. JUILLET. NOUMEDOR. Mmes MOREAU. VAN DEN DRIESSCH.

Absents excusés Mme BONTOUR représentée par Mme VAN DEN DRIESSCH

Mr JEGO représenté par Mr DESPLANCHES

Monsieur JOLLY Christian a été nommé Secrétaire de séance.

Date de convocation : 21 juin 2012 date d'affichage : 27 juin 2012

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Votants : 11

Lecture de la dernière séance en date du 07 juin 2012, à l'unanimité des Membres présents, celle-ci est acceptée.

1) EMPRUNT – CHOIX DE L'EMETTEUR DE CREDIT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que pour le financement des investissements 2012 (budget M49), il est opportun de souscrire un emprunt d'un montant total de 60 000 € (soixante mille euros). Il leur fait part des deux propositions d'offres de prêts reçues par la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents et représentés

DECIDE :

Article 1 : de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France un prêt à taux fixe d'un montant de 60 000 € avec les caractéristiques suivantes :

Durée	: 15 ans
Taux d'intérêt	: 4,76%
Périodicité	: annuelle
Amortissement du capital	: progressif
Frais de dossier	: 150 €

Article 2 :

Monsieur le Maire est autorisé à signer les contrats de prêt au nom de la commune et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution du prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

2) DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNAL M14

Le conseil municipal à l'unanimité des Membres présents et représentés **AUTORISE** le Maire à effectuer les opérations suivantes :

Article 6247 transport collectif – 3100 €
Article 023 virement à la section investissement + 3100 €
Article 021 virement de la section de fonctionnement + 3100 €

3) TARIF CANTINE RENTREE SCOLAIRE 2012-2013

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

De passer le tarif cantine de 3 € 75 à 3 € 80 pour la rentrée scolaire 2012-2013, soit à compter du 1^{er} septembre 2012.

Pour information tarif garderie à Lechelle à compter du 1^{er} septembre 2012 : 1€70/heure

4) CONTRAT RURAL 2° TRANCHE SALLE DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'ouverture des offres, il a été retenu les entreprises suivantes :

	Montant HT	Variante ou Option
DANE lot 1 maçonnerie	8436 € 88	311 € 22
DANE Lot 2 Isolation/faux plafond	11 649 € 48	1) 2 655 € 24 2) 9 477 € 99
DANE lot 3 menuiseries extérieures	6 638 € 89	6 945 € 16
BROGGI lot 4 peinture	5 509 € 66	2 351 € 30
KENNER lot 5 électricité	7 100 € 00	525 € 00

5) TRANSFERT DU CHEMIN DU GRÈS DU DOMAINE PUBLIC AU DOMAINE PRIVE COMMUNAL

Pour permettre une éventuelle et future exploitation de sable sur la commune de Louan, notamment sur le Chemin du Grès, il est indispensable de transférer ce chemin du domaine public au domaine privé communal.

Cette décision est acceptée par l'ensemble des Membres du conseil municipal présents et représentés.

6) ENCAISSEMENT CHEQUES VITOGAZ

Le conseil municipal à l'unanimité des Membres présents et représentés **AUTORISE** le Maire de procéder à l'encaissement des chèques VITOGAZ pour un montant de 145 € et 200 €.

INFORMATION

A compter du 1^{er} juillet 2012 la mairie sera ouverte de 8 h 30 à 11 h 30 les lundi, mercredi, jeudi et vendredi. Fermeture au public le mardi.

Le 1^{er} et 3^{ème} samedi de chaque mois de 9 h 00 à 11 h 00